

# Rapport général

## sur la situation de l'Instruction primaire

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1914—1915.

---

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Pendant l'année scolaire 1914-1915, les écoles primaires étaient encore réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par suite de l'arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprenaient un ou plusieurs cantons, savoir:

- 1<sup>er</sup> arrondissement: Luxembourg;
- 2<sup>e</sup> — Echternach, Grevenmacher, Remich;
- 3<sup>e</sup> — Esch-s.-Alz.;
- 4<sup>e</sup> — Diekirch, Redange, Vianden;
- 5<sup>e</sup> — Clervaux, Wiltz;
- 6<sup>e</sup> — Capellen, Mersch.

Une nouvelle répartition des écoles entre huit arrondissements d'inspection est en vigueur depuis le commencement de l'année scolaire en cours.

Les données du Rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.